DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE Saint-Maur

VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 2023

Liste des délibérations :

N°DEL2023-12-21/1 : Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal Adoptée

N°DEL2023-12-21/2 : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 7 décembre 2023

Adoptée

N°DEL2023-12-21/3 : Réalisation des dépenses d'investissement du budget principal avant l'adoption du budget primitif 2024

Adoptée

N°DEL2023-12-21/4 : Modification du tableau des effectifs des emplois permanents Adoptée

N°DEL2023-12-21/5 : Convention de mise à disposition d'agents territoriaux de la ville de saint-maurdes-fossés auprès du syndicat mixte à vocation unique "marne vive"

N°DEL2023-12-21/6 : Convention de mise à disposition d'agents territoriaux de la ville de saint-maurdes-fossés auprès du centre communal d'action sociale Adoptée

N°DEL2023-12-21/7 : Communication du rapport social unique 2022 (rsu) de la collectivité Adoptée

N°DEL2023-12-21/8 : Plan de formation 2024-2026 de la ville et du centre communal d'action sociale de saint-maur-des-fossés

Adoptée

 $N^{\circ}DEL2023-12-21/9$: Renouvellement de la convention relative à la mise en œuvre du forfait post stationnement avec l'antai

Adoptée

N°DEL2023-12-21/10 : Autorisation donnée au maire de signer la convention de soutien avec citeo pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus Adoptée

N°DEL2023-12-21/11 : Saint-maur ville durable : identification de zones d'accélération de production d'énergies renouvelables (zaer) à saint-maur-des-fossés Adoptée

N°DEL2023-12-21/12 : Projet de révision du plan de prévention du bruit dans l'environnement (ppbe) des infrastructures routières et ferroviaires de l'etat dans le val-de-marne - avis de la ville de saint-maur-des-fossés

Adoptée

N°DEL2023-12-21/13 : Modalités de fonctionnement du nouveau dispositif de navettes municipales Adoptée

N°DEL2023-12-21/14 : Réussite éducative des élèves saint-mauriens: approbation du projet educatif territorial et du plan mercredi de la ville de saint-maur-des-fossés Adoptée

N°DEL2023-12-21/15 : Convention d'objectifs et de financement relative au contrat local d'accompagnement à la scolarité - bonus associés entre la caisse d'allocations familiales du val de marne et la ville.

Adoptée

 $N^{\circ}DEL2023-12-21/16$: Attribution de subventions de fonctionnement aux associations sportives. Adoptée



N°DEL2023-12-21/17 : Attribution d'une subvention à la stella saint-maur handball pour l'organisation d'un tournoi de mini-handball.

Adoptée

N°DEL2023-12-21/18 : Aide à la pratique sportive pour tous : attribution de subvention aux associations sportives dans le cadre des "coupons sport"

Adoptée

N°DEL2023-12-21/19 : Attributions de subventions aux commissions coup de pouce et bourse au permis

Adoptée

N°DEL2023-12-21/20 : Convention de partenariat avec la caisse primaire d'assurance maladie du valde-marne relative au fonctionnement du centre de santé de saint-maur-des-fossés.

Adoptée

N°DEL2023-12-21/21 : Avenant n°2 à la convention cadre relative aux prestations entre la ville de saint-maur-des-fossés et son centre communal d'action sociale.

Adoptée

N°DEL2023-12-21/22 : Accès à la lecture : démarches auprès du centre national du livre pour l'obtention d'une subvention en faveur du développement de la lecture au profit des personnes en situation de handicap.

Adoptée

N°DEL2023-12-21/23 : Nouvelle grille tarifaire applicable aux marchés couverts de la ville de saint-maur-des-fossés à compter du 15 janvier 2024

Adoptée

N°DEL2023-12-21/24 : Approbation du contrat de délégation de service public pour la gestion des marchés d'approvisionnement couverts de la ville de saint-maur-des-fossés Adoptée

N°DEL2023-12-21/25 : Approbation du principe du recours à une délégation de service public pour la gestion des marchés d'approvisionnement de plein air de la ville de saint-maur-des-fossés Adoptée

 $\ensuremath{\mathsf{N^\circ DEL2023\text{-}}12\text{-}21/26}$: Modification du règlement intérieur des marchés publics Adoptée

N°DEL2023-12-21/27 : Communication par le maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le conseil municipal en date du 5 juillet 2020 et du 16 février 2023 (art. l2122-22 et l2122-23 du code général des collectivités territoriales)

Adoptée

N°DEL2023-12-21/28 : Communication par le maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le conseil municipal en date du 5 juillet 2020 et du 16 février 2023 (art. l2122-22 4° et l2122-23 du code général des collectivités territoriales)
Adoptée

Saint-Maur, le 28 décembre 2023

Secretaire de séance

é Saint-Maur-des-Fossés